

## Compte rendu non officiel de la réunion de bureau du CPC du 21/11/06

*Par Elisabeth Bourguinat*

Voici un compte rendu perso sur la réunion de bureau du CPC d'hier (le garant a promis son propre compte rendu pour aujourd'hui même).

Du côté associatif, n'étaient présents que Pierre Grenet pour Parole des Halles et moi. D. Goy Blanquet s'était excusée, ce qui souligne la nécessité

- de remplacer le titulaire du CDQ des Halles M. Darmanin, qui ne vient strictement à aucune réunion, car lorsque la suppléante fait défaut il n'y a plus personne,
- de prévoir un suppléant côté CDQ 2ème,
- éventuellement de demander à la CGT si elle est vraiment décidée à venir, car on ne l'a encore jamais vue à ces réunions. Dans le cas contraire, il faudrait peut-être solliciter un autre acteur qui, lui, serait présent, je pense à M. Laborde ou M. Mahfouz, qui représenteraient des acteurs de poids à savoir les commerçants : les salariés sont très importants en principe mais on ne les voit et ne les entend pratiquement pas dans la concertation.

A part les associatifs, étaient présents : le garant Thierry Le Roy, Renaud Paque du cabinet de M. Caffet, M. Bodet de la DU, M. Masure de la RTAP, Rébecca Liberman du STIF, et une représentante du cabinet de Mme de La Gontrie.

La réunion a permis de faire le point sur le déroulement des réunions depuis septembre, d'évoquer la suite jusqu'en janvier et de commencer à réfléchir à ce qui se passerait en termes de concertation après janvier. Ont également été évoquées la question d'une réunion publique sur le projet, et celle du représentant associatif au jury du concours.

Il a été prévu que la restitution de l'enquête IPSOS se fasse à l'occasion des réunions du 7/12 pour le jardin et du 12/12 pour le Forum ; nous avons suggéré qu'on fasse tout le 7/12, en se limitant à une heure pour ne pas trop empiéter sur la suite. Nous disposerons donc, avant le 7/12, non seulement du CR de la réunion Missions publiques du 18/11 mais du rapport proprement dit. Le garant a souligné qu'il était important que chacun, élus et associations, préparent leur propre interprétation des résultats, de façon à pouvoir les comparer. J'avais apporté l'article du Parisien de lundi et j'ai indiqué qu'effectivement, les tentatives de manipulation des résultats commençaient très fort et de manière particulièrement grotesque.

J'ai demandé qu'on ne se contente pas de nous donner les résultats mais que les élus nous disent en quoi cela allait influencer ou non leurs décisions, sans quoi cette enquête n'aurait servi à rien. Le garant a souligné que c'était un ensemble de facteurs qui amenait les élus à modifier leurs positions, et pas simplement les résultats d'une enquête. Il a raison mais du coup j'ai demandé qu'on observe plus strictement le principe qui consisterait, à la fin de chaque réunion, à dire où on en était, sur quels points on avait progressé, etc. Le garant s'est engagé, pour la réunion du 7, à dépouiller l'ensemble des PV et à faire un tableau précisant quels points ont été abordés, ce qui a été dit et ce qui a été décidé (un peu sur le modèle du tableau qui nous avait été remis le 12/10). A nous ensuite de voir ce qui n'a pas été abordé, et de compléter.

A propos de cette réunion du 7/12, consacrée à la programmation du futur bâtiment, Pierre Grenet a exprimé son souhait que le programme puisse tenir compte des résultats de l'enquête IPSOS Missions publiques afin que ne soient pas pris en compte uniquement les souhaits des riverains et que le bâtiment ne soit pas consacré simplement aux équipements de proximité. C'était un peu hors sujet puisque le bureau du CPC ne doit s'occuper en principe que d'organisation de la concertation, mais j'ai fait valoir qu'en réalité les équipements de proximité se limitaient au conservatoire et à la bibliothèque, et que de surcroît on nous avait bien expliqué que l'un et l'autre fonctionnaient en réseau sur tout Paris et pouvaient accueillir des Parisiens de tous les arrondissements mais aussi des banlieusards. Apparemment Pierre Grenet est très remonté contre le pôle de "pratiques amateurs", qu'il considère comme un équipement de proximité, alors qu'aussi bien l'ADAC que le centre d'animation des Halles fonctionnent pour environ les 2/3 de leurs usagers avec des gens venant de plus loin que les 4 premiers arrondissements ! Mais même comme ça Pierre Grenet semble estimer qu'on est encore dans la proximité (apparemment, la proximité s'arrête pour lui à peu près au niveau

du périphérique). Par ailleurs, il semble marquer une nette préférence pour des activités de "débat" censées être plus "collectives" que des activités de "pratiques amateurs", qui seraient "individualistes". En croisant les deux arguments j'ai eu l'impression que ça voulait dire que les riverains sont intéressés par des pratiques amateurs individualistes (traduisez "égoïstes") et pas par le débat collectif (traduisez "généreux"), ce dernier semblant d'après Pierre Grenet être l'apanage des jeunes de banlieue. Tout ça me paraît très obscur : il y a de nombreuses pratiques amateurs collectives aux Halles, comme les cours de danse ou de cuisine ; il y a aussi de nombreuses pratiques amateurs collectives en banlieue, comme le hip-hop ; et je ne crois pas qu'on puisse reprocher aux habitants des Halles de ne pas aimer le débat : qu'est-ce qu'on fait depuis quatre ans sinon débattre ? et quelle association parisienne a organisé plus de débats publics qu'Accomplir ? ah oui mais j'oubliais : les débats organisés par les riverains des Halles sont peut-être collectifs, mais ils sont égoïstes, donc ce sont des débats de proximité, et réciproquement, CQFD. Enfin en tout cas si on crée des salles de réunions dans le futur bâtiment du Forum nous sommes preneurs, nous les riverains égoïstes, parce que pour le moment tout égoïstes qu'on soit on n'a pas une seule salle de réunion municipale pour les associations dans le quartier. Je referme cette parenthèse hors-sujet.

Pour préparer la réunion du 12/12 sur le jardin, j'ai demandé qu'on puisse avoir à l'avance le rapport de l'APAVE (Contassot avait promis qu'il serait rendu public) mais aussi que le Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure puisse avoir un RV avec Contassot entre le moment où le rapport serait sorti et le 12/12. Renaud Paque, du cabinet de Caffet, m'a dit qu'il allait relayer cette demande auprès de Contassot. J'ai expliqué qu'on ne voulait pas mobiliser les réunions du CPC avec le jardin d'aventure parce qu'il y avait bien d'autres choses à traiter mais qu'on était très frustrés de ne toujours pas avoir eu de réponse à nos argumentaires, et qu'il paraissait intéressant de pouvoir "déblayer" le sujet à l'avance avec Y Contassot (tout en sachant qu'il faudra de toute façon l'évoquer en réunion de CPC car le sujet intéresse aussi les autres acteurs de la concertation).

J'ai demandé aussi s'il serait possible que Caffet participe aux réunions sur le jardin, car c'est un peu ennuyeux de traiter d'un côté tout ce qui concerne le bâtiment avec Caffet, et de l'autre tout ce qui concerne le Jardin avec Contassot, alors qu'il y a des rapports évidents entre les deux. Le garant a rappelé que c'est pour cette raison qu'il a demandé une réunion de concertation sur le jardin après la publication des résultats du concours, de façon à s'assurer de la cohérence entre les deux parties du projet. J'ai insisté sur le fait qu'on justifie le cours central du jardin par la passerelle et la passerelle par le cours central, mais que l'étude des flux dont on va parler jeudi semble démontrer qu'il n'y aura personne sur la passerelle et que ça devrait pouvoir remettre en cause non seulement la passerelle mais le cours central du jardin, du moins dans la largeur envisagée. Renaud Paque a dit qu'en aucun cas on ne pourrait remettre en cause la passerelle, car le principe d'une circulation est-ouest était acté. J'ai demandé si on ne pourrait pas considérer comme recevable un cheminement est-ouest qui, depuis le jardin, descendrait sur la Place basse et remonterait vers la porte Lescot. J'ai demandé par ailleurs comment on allait assurer la sécurité sur la fameuse passerelle, avec notamment le jet d'objets par dessus bord comme sur la passerelle de la porte du Pont-Neuf, fermée depuis des années. M. Bodet m'a objecté qu'il y avait déjà des coursives en surplomb au Forum et qu'il n'y avait aucun jet d'objets à ces endroits, mais je crois que ça fait une grosse différence avec une passerelle qui traversera un cratère profond de trois étages. C'était encore une discussion hors-sujet mais il faudra vraiment l'approfondir dans les réunions à venir, parce qu'on risque d'entériner un machin inutile et dangereux qui sera à mon avis fermé et remis en cause au bout de quelques années seulement, après avoir créé énormément de contraintes et de frais inutiles à la fois pour le bâtiment et pour le jardin.

Concernant le mois de décembre, j'ai rappelé qu'on était demandeurs d'une esquisse du cahier des charges en décembre, de façon à pouvoir encore intervenir et à ne pas découvrir qqch de complètement verrouillé le 9 janvier, lors de la réunion de "balayage". Renaud Paque et François Bodet craignent qu'on puisse créer de l'inéquité entre les candidats en diffusant un "pré-CDC" que certains pourraient se procurer, d'autres non. Le garant a balayé ces arguments en disant que cela faisait plusieurs mois qu'on discutait du contenu du CDC, que tous les textes étaient mis en ligne au fur et à mesure et qu'on ne pouvait donc pas parler de confidentialité : pour lui cela ne pose aucun problème de diffuser une trame du CDC en décembre. François Bodet a indiqué que pour le moment rien n'était prêt. J'ai objecté que la Ville ne pouvait pas prétendre lancer un concours en janvier et n'avoir même pas commencé à rédiger le CDC en décembre. Après discussion, Renaud Paque a noté que nous souhaiterions disposer de cette "trame" pour le 15/12 et va voir ce qui est possible.

Le STIF est obligé, selon le code de l'urbanisme, d'organiser une concertation autour du projet d'accès par la place Marguerite de Navarre. Mme Liberman a indiqué qu'il était envisagé de mener cette concertation dans le cadre de celle qui est organisée par la Ville, ce qui en facilitera l'organisation et l'articulera sur le processus de concertation général. Le garant souhaite qu'au-delà de la concertation sur cet aspect précis du projet, le STIF puisse également ouvrir au débat l'ensemble du projet des espaces de transports, ce qui semblerait convenir également à la RATP. J'ai indiqué notamment que les panels d'usagers avaient posé beaucoup de questions sur "l'ambiance" des futurs espaces souterrains, et que pour notre part nous en étions restés à ce que nous avait dit Marie Jorio en 2002, à savoir que la rénovation des espaces souterrains se ferait sur le modèle retenu pour la ligne 14 : c'est alléchant mais on aimerait en savoir plus, ainsi que sur la façon dont la signalétique pourra être harmonisée sur l'ensemble de la gare souterraine depuis Châtelet jusqu'à Rambuteau. Une réponse doit être donnée assez vite sur la possibilité d'organiser de cette concertation "élargie". La concertation sur Marguerite de Navarre commencerait au premier trimestre 2007. Mme Liberman a indiqué toutefois qu'il fallait s'attendre à une interruption de la concertation pendant la campagne présidentielle (c'est une obligation légale pour eux), et Renaud Paque a indiqué également qu'il y aurait probablement suspension de la concertation pendant la campagne municipale c'est-à-dire grosso modo à partir d'octobre 2007 ! Il ne nous reste donc vraiment que peu de temps pour discuter de ce projet des Halles.

J'ai demandé à quel moment on allait parler de la voirie de surface, qui est quand même un gros morceau et pose plein de problèmes, comme on l'a vu récemment avec les travaux réalisés rue Saint-Denis dans le cadre du réseau vert : circulation des voitures, stationnement, terrasses, etc. Pour le garant, cette question dépendait de celle de la suppression des trémies, pour lesquelles il regrette qu'il n'y ait pas encore de réponse très claire de la Préfecture. J'ai fait valoir que c'était deux questions différentes : les trémies se trouvent dans des zones circulées, et l'essentiel du périmètre du projet est en zone piétonne. La fermeture des trémies va élargir la zone piétonne, mais on n'a pas besoin d'attendre des réponses là-dessus pour réfléchir à la façon de gérer les espaces piétons. J'ai souligné qu'il allait falloir faire preuve, là aussi, de beaucoup d'innovation si on veut que le quartier piéton fonctionne : pendant assez longtemps on s'est contenté de dire qu'il faudrait "faire comme à Montorgueil", mais pour avoir suivi les réunions de concertation organisées à Montorgueil, nous savons que ça ne marche pas du tout de façon satisfaisante. Le garant a objecté que c'était difficile d'organiser une concertation quand il n'y a pas vraiment d'urgence, car les gens ne sont pas très mobilisés. J'ai objecté que bien entendu, les élus préféreraient quand les choses se passaient dans la précipitation comme actuellement avec l'imminence du concours, mais que pour les associations c'était difficile de suivre ; que par ailleurs un des objectifs de ce bureau du CPC était d'assurer que la concertation soit "permanente" et d'éviter les "trous" qui risquent de démobiliser tout le monde. Comme il est à prévoir que la concertation sur le bâtiment va s'arrêter avec le lancement du concours, que la concertation sur le jardin va s'arrêter, selon les vœux de Contassot, au mois de mars ou d'avril (j'ai émis des doutes sur le fait qu'il puisse tenir ce calendrier compte tenu des problèmes soulevés par le projet de jardin de Mangin), pourquoi ne pas "attaquer" le gros morceau de la voirie de surface entre février et juin ?

On a évoqué d'autres thèmes à discuter même après le lancement du concours : la programmation sur les équipements situés ailleurs que dans le futur bâtiment (on ne sait pas trop ce qui va se passer autour de la Place carrée, par exemple, ou à la place des trémies ou de la serre tropicale), ou encore la programmation commerciale. J'ai souligné l'inquiétude des commerçants du quartier concernant la création de plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de commerces supplémentaires, et évoqué la suggestion d'Alexandre Mahfouz : plutôt que d'ajouter encore des enseignes de fringues, pourquoi ne pas s'inspirer de la coulée verte et faire revenir des artisans aux Halles ? Cela apporterait une touche très intéressante qui manque beaucoup dans ce quartier. Renaud Paque a indiqué qu'Espace Expansion n'avait pas l'intention de multiplier encore les ZARA ou les Go Sport et avait d'autres projets. J'ai exprimé le souhait qu'Espace expansion en dise enfin un peu plus sur ses intentions. Renaud Paque a indiqué que la réunion programmation du 7/12 pourrait permettre d'évoquer non seulement les équipements collectifs mais la programmation commerciale.

Un autre thème évoqué par le garant est la question de l'emploi. C'est certes une question très intéressante, mais j'ai demandé comment on comptait l'articuler sur le calendrier de la concertation : si on l'aborde après le lancement du concours, la question de la programmation sera en principe close, ainsi que la possibilité de répondre à certaines demandes de locaux des salariés du Forum. Le garant a souligné que les syndicats et le GIE des commerçants avaient envisagé de commencer par se

rencontrer de façon bilatérale, et qu'à sa connaissance cela n'avait encore rien donné. J'ai suggéré que cela avancerait sans doute plus efficacement si ce thème était pris en charge par la concertation officielle, et que par ailleurs la question de l'emploi ne concernait pas que les salariés et les employeurs, qu'elle pouvait en fait intéresser tout le monde et avoir des répercussions sur bien d'autres sujets. Cette question est restée en suspens.

Il est convenu de rediscuter de façon précise du contenu de la concertation pour le premier semestre 2007 lors de la prochaine réunion de bureau, prévue le 20/12 (j'y serai).

Concernant la réunion publique, j'ai souligné que la Ville prenait un gros risque en n'organisant de réunion publique qu'en janvier, alors que tout sera déjà arrêté : beaucoup de gens pensent que le projet est abandonné, et ils vont découvrir qu'il est maintenu et que des décisions très importantes ont été prises sans que le grand public soit informé. Le garant a répondu que le Maire de Paris souhaitait présider lui-même cette réunion, et qu'il n'avait pas été possible de trouver une date pour décembre. J'ai demandé également si on n'allait pas objecter des raisons légales pour éviter une réunion publique à partir du moment où le concours sera lancé (c'est-à-dire le 18 janvier). D'après le garant une telle objection ne tiendrait pas : autant il serait délicat d'organiser une réunion publique quelques jours avant la réunion du jury qui désignera le lauréat, en juillet, car cela pourrait constituer une pression sur le jury, autant cela ne pose pas de problème d'organiser une réunion publique un peu avant ou après le 18 janvier, quand les candidats commenceront juste à travailler.

Nous avons alors évoqué la question du représentant associatif au jury de concours. Certaines associations avaient fait des suggestions :

- qu'il y ait deux représentants au lieu d'un au jury : c'est impossible, car il ne peut y avoir plus de 15 personnes, or les 14 autres sont déjà désignées
- que le représentant associatif ait un suppléant : c'est impossible, car des suppléants sont prévus par la loi uniquement pour les élus
- qu'il y ait un représentant associatif dans la commission technique chargée de préparer les dossiers avant qu'ils soient soumis aux élus : il n'est pas possible de prévoir un représentant associatif "de plein exercice" dans la CT, en revanche il est possible de le désigner comme expert et de l'inviter à toutes les réunions où son point de vue paraîtra utile.

Pierre Grenet a alors demandé que l'on prévienne deux représentants associatifs dans la CT : d'après lui, les deux grands "courants" en présence dans la concertation ne pourront jamais se mettre d'accord sur quelqu'un issu de l'un ou l'autre pour siéger au jury, et il faudra donc trouver un tiers en qui les uns et les autres aient confiance ; pour que les deux "courants" en question soient malgré tout représentés dans le processus, il suggère qu'il y ait deux sièges à la CT. Renaud Paque et François Bodet ont soulevé des objections : on ne peut pas multiplier les participants associatifs, car le concours s'accompagne de règles de confidentialité très strictes, et plus on multiplie les représentants, plus on prend de risques. Pierre Grenet a insisté pour dire que comme c'était confidentiel, il fallait qu'il y ait un représentant de chaque "courant" pour que les deux camps soient informés de ce qui se passait. Je suis intervenue pour lui indiquer que manifestement il n'avait pas compris que quand on parlait de confidentialité, c'était quelque chose de très strict : il est totalement exclu que ceux qui participeront au jury ou à la CT puissent laisser passer la moindre information, sans quoi cela pourrait remettre en cause le concours. Mme Liberman, du STIF, a confirmé que lorsqu'on participait à ce genre de dispositif, on ne pouvait en parler à personne, pas même un proche, et a fortiori pas à un groupe de gens. Le garant a par contre précisé que les représentants pouvaient "écouter" ce que disaient leurs mandants, voire les consulter, mais sans rien révéler des informations qu'ils avaient reçues dans le cadre de leur mandat. J'ai souligné que c'était pour cette raison qu'à juste titre Jacques Chavonnet demandait que le représentant associatif ait participé à la concertation depuis le départ, de sorte qu'il connaisse à fond le projet et que sa capacité de connaître et de représenter les points de vue de l'ensemble des associations ne fasse pas de doute.

Sont actuellement candidats 3 personnes de Paroles des Halles (P. Champetier de Ribes, J. Zetlaoui ou P. Diméglio, et Olivier Péray) et du côté du groupe interassociatif André Laborde, Isabelle Thomas et moi. Renaud Paque a expliqué que Caffet souhaitait que les associations se mettent d'accord entre elles pour désigner leur représentant. En dernier ressort, c'est le président du jury (en l'occurrence le maire de Paris) qui choisit la personne, mais si les associations se sont mises d'accord il n'ira évidemment pas à l'encontre de leur choix.

J'ai rappelé que le garant avait envisagé de donner lui-même un avis sur le choix du représentant, ce qui me paraissait risqué car il se mettrait beaucoup de monde à dos. J'ai en revanche souligné que c'était un peu trop facile, de la part de la ville, de se contenter de demander aux associations de se mettre d'accord sans leur en donner de moyens concrets et qu'en l'occurrence, seule la ville et le garant me paraissaient avoir le pouvoir de convocation qui permettrait d'organiser une réunion officielle entre les différentes associations et candidats intéressés, pour essayer de se mettre d'accord. Le garant n'est pas favorable au fait de s'occuper de cette réunion et ne croit pas à la possibilité d'un résultat positif, mais c'est Pierre Grenet qui a manifesté l'opposition la plus nette à cette suggestion, au motif que les gens n'arriveraient pas à s'entendre et que ce serait un échec. J'ai dit que je n'admettais pas qu'on s'en rapporte au maire de Paris sans avoir au moins essayé de s'expliquer entre nous, et que personnellement j'avais très envie que Paule Champetier de Ribes ou Jodelle Zetlaoui m'expliquent à quel titre elles pensaient pouvoir représenter l'ensemble des associations des Halles au jury. Pierre Grenet a dit qu'on pouvait faire ça par mail, qu'on n'avait pas besoin de se réunir. J'ai objecté que tout le monde n'avait pas de mail et qu'il y aurait peut-être des candidats en dehors de ces deux groupes, mais il n'a rien voulu savoir. Alors j'ai exprimé le fond de ma pensée : je ne vois dans ce refus que la lâcheté de gens qui ne veulent pas se retrouver autour d'une table et devoir justifier leurs prétentions à représenter les associations.

Finalement la seule chose qui a été décidée est que la Ville adresserait à tous les acteurs de la concertation une invitation à se porter candidat d'ici le 10 décembre, pour un siège au jury du concours et un siège à la commission technique (sachant que la commission technique se réunit pour la première fois le 18 décembre, c'est plutôt urgent). J'ai insisté pour qu'on demande aux candidats d'envoyer une profession de foi, sans quoi n'importe qui pourrait avoir envie de se présenter sans donner de justification, juste "pour voir". Le garant a indiqué que ce ne serait pas obligatoire mais qu'il serait précisé aux acteurs de la concertation que s'ils envoyaient leur profession de foi, elle serait mise en ligne également.